

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

À une séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 7 mars 2011, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel, Louisa Gobeil, Sylvie Hénault-Marcil, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Claude Marquis, directeur général.

Mot de bienvenue

Résolution n° 44- 11 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants:

23. Avis de motion règlement d'emprunt pour l'achat d'une chargeuse pelleteuse;
24. Service d'urgence pinces de désincarcération;

L'ordre du jour se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2011;
3. Affaires en découlant :
4. Affaires en suspens;
5. Correspondance;
6. Acceptation des comptes à payer de février 2011;
7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Affectation carrières et sablières;
10. Offre pour terrain chemin de La Sauvagine ;
11. Brigadier scolaire;
12. Demande de dérogation mineure 200 Principale;
13. REER collectif anciens employés;
14. Politique familiale;
15. Adoption du second projet de règlement : Règlement numéro 263 modifiant le point C de l'article 11 du règlement de zonage 246, concernant l'entreposage extérieur commercial;
16. Appel d'offres chargeuse pelleteuse;
17. Demande CPTAQ;
18. Autorisation paiement journal Le Pont;
19. Loisirs de Palmarolle Inc. abri de ski de fond;
20. Loisirs de Palmarolle Inc. Demande de prêt : salle du haut centre municipal pour camp de jour;
21. Demande réservation terrain de baseball;
22. Avis de motion modification du règlement # 236 sur le contrôle et le suivi budgétaire;
23. Avis de motion règlement d'emprunt pour l'achat d'une chargeuse pelleteuse;
24. Service d'urgence pinces de désincarcération;
25. Article à ajouter;
-
-
26. Levée de la séance.

Résolution n° 45-11

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2011

Il est proposé par Sylvie Hénault-Marcil, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2011 soit approuvé en modifiant la date de la soirée « vins et fromages » dans le rapport de la conseillère Louisa Gobeil. On devrait lire 30 avril 2011 au lieu de 20 avril 2011.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le procès-verbal du comité d'urbanisme est déposé afin que les conseillers puissent en prendre connaissance.

Concernant le suivi du dossier du terrain de la laiterie, le directeur général informe l'assemblée que Monsieur Bégin a communiqué avec ses partenaires et il vérifie présentement, auprès des différents intervenants, avant de donner une réponse au conseil municipal.

AFFAIRES EN SUSPENS :

Le directeur général remet la liste des affaires en suspens à chacun des conseillers (cette liste est annexée au présent procès-verbal). Il n'y a pas eu de communication avec le représentant concernant le règlement sur l'élevage porcin. Ceci se fera durant le mois de mars.

CORRESPONDANCE

Résolution n° 46-11

Appui Ville de Malartic projet Osisko

Considérant que la Ville de Malartic demande l'appui des municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue afin que le projet minier de Canadian Malartic puisse débiter ;

Considérant que de tels projets ont des impacts économiques importants sur l'ensemble du territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle demande au Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs d'émettre les permis requis à la Corporation minière Osisko pour que l'exploitation du projet minier Canadian Malartic puisse entrer en opération au plus tard le 1^{er} juillet 2011. Il est de plus résolu de demander au même ministère d'autoriser l'augmentation des normes de décibels pour l'opération du projet minier Canadian Malartic par la corporation minière Osisko. Cette résolution sera envoyée au ministre Pierre Arcand, du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à la Ville de Malartic.

FOURNISSEURS	CHÈQUES	MONTANT
ITT Flygt	C1100137	459.12 \$
MARQUIS, Claude	C1100138	77.20 \$
Aréo-feu	C1100139	409.20 \$
Métaux Gilles Paré	C1100140	71.72 \$
Fonds de l'information foncière	MRC	6.00 \$
Norfil	C1100141	101.17 \$
Receveur général du Canada	C1100142	328.00 \$
CIB	C1100143	336.08 \$
Ozogram	C1100144	227.85 \$
Orizon mobile	C1100145	3 224.08 \$
Club Nautique Lac Abitibi	M2011031	30.00 \$
Hewitt équipement	C1100146	508.16 \$
Câblevision	AccèsD	37.54 \$
SAAQ	C1100147	10 749.85 \$
Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest	C1100148	55.65 \$
Multilab Direct	C1100149	270.00 \$
Garage Paul Têtu	C1100150	791.14 \$
Les Pétroles Carufel Inc.	C1100151	3 214.06 \$
Groupe Stavibel	C1100152	3 360.79 \$
Tremcom	C1100153	3 222.30 \$
Marcel Baril Itée	C1100154	507.35 \$
Groupe CCL	C1100155	139.98 \$
Portes Levasseur	C1100156	1 122.84 \$
Informatique L'Heureux-Verheyden	C1100157	136.71 \$
Avantage Chrysler	C1100158	278.99 \$
Hydraulique NES	C1100159	175.46 \$
Kenworth	C1100160	369.43 \$
Pneus GBM	C1100161	69.44 \$
Financière Banque Nationale	C1100162	19 694.65 \$
Soudure Multiples	C1100163	56.40 \$
Bell Mobilité	AccèsD	129.57 \$
Fiducie Desjardins	C1100164	724.82 \$
Ministre des finances	M2011035	204.00 \$
Loisirs de Palmarolle	M2011032	66.15 \$
PLANTE, Christiane	C1100165	751.42 \$
Distribution Praxair	C1100166	16.34 \$
CHRÉTIEN, André	M2011030	249.50 \$
CARON, Marcel	Dépôt direct	467.79 \$
HAMEL, Carolle	Dépôt direct	156.31 \$
GODBOUT, Ghislain	Dépôt direct	156.31 \$
HÉNAULT-MARCIL, Sylvie	Dépôt direct	156.31 \$
CAMERON, Gino	Dépôt direct	156.31 \$
DEPONT, Jean-Marie	Dépôt direct	156.31 \$
GOBEIL, Louisa	Dépôt direct	156.31 \$
MARQUIS, Claude	Dépôt direct	2 345.40 \$
Autres employés	Dépôt direct	8 990.84 \$
TOTAL :		89 319.90 \$

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

Claude Marquis, directeur général

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Mme Carolle Hamel: À titre de maire suppléant, elle a remplacé le maire pour la réunion régulière de la MRCAO le 16 février dernier. Le conseil d'établissement de l'école Dagenais a été remis au 9 mars prochain. Elle a reçu une correspondance de Télébec concernant la desserte téléphonique sur le chemin des Linaigrettes. À ce propos, elle doit communiquer avec le responsable de Télébec concernant la technologie du cellulaire 3G. Elle a aussi communiqué avec Monsieur Richard Brunelle concernant la desserte d'Internet haute vitesse sur le territoire de la municipalité de Palmarolle. Il y aura une rencontre avec le conseil municipal le 14 mars prochain.

Louisa Gobeil : À la dernière assemblée du comité des Loisirs de Palmarolle inc., il a été question de compiler les statistiques d'utilisation de l'ensemble des infrastructures (aréna, ski de fond, studio santé) en vue de la préparation de l'assemblée générale annuelle. Cette assemblée aura lieu le 24 mars prochain. Elle rappelle aussi que la soirée « vins et fromages » aura lieu le 30 avril prochain.

M. Ghislain Godbout : A participé à la réunion du comité d'urbanisme dont le procès-verbal a été déposé à la table du conseil plus tôt dans l'assemblée. Il a aussi participé à une réunion concernant le terrain où devait être construit une laiterie.

Mme Sylvie Hénault-Marcil : Explique qu'il n'y a pas eu quorum lors de la dernière réunion du CLD de Palmarolle. Un des membres a remis sa démission en janvier dernier. L'assemblée générale du CLD aura lieu le 16 mars prochain.

M. Gino Cameron : A participé à une réunion pour déterminer les besoins en vue de la préparation d'un devis pour une chargeuse pelleuse. Il y a eu deux sorties des pompiers durant le dernier mois, une pour venir au secours d'une personne sur le lac Abitibi et l'autre pour un feu de cheminée sans conséquence.

M. Jean-Marie Depont : Rien de spécial à signaler au niveau de la voirie municipale.

M. Marcel Caron : Il y a eu au niveau de la MRCAO une rencontre avec le représentant de Tembec concernant la fermeture de l'usine de Taschereau. La question du transfert des quotas de bois vers d'autres usines situées dans d'autres MRC était au cœur des discussions. Il y a des démarches entreprises auprès du ministère des ressources naturelles afin que les quotas soient conservés dans notre MRC. Concernant l'usine de Taschereau, les représentants de Tembec sont ouverts aux différents projets qui pourraient leur être présentés.

Dans le dossier de l'achat d'un nouveau camion pour la collecte des matières résiduelles, nous attendons toujours le retour des autres municipalités.

PAROLE AU PUBLIC

Aucune question provenant des gens de l'assistance.

Résolution N° 51-11

Affectation carrières et sablières

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Régulière 7 mars 2011 - Page 6

Que le conseil municipal affecte la somme de 9 477,70 \$ provenant de l'imposition des droits sur les carrières et sablières à l'entretien des chemins municipaux.

Résolution N° 52-11 Offre pour terrain chemin de La Sauvagine

Attendu que la municipalité a été en appel d'offres pour le lot 13B-1 et 14 B-1 du rang 8;

Attendu qu' aucune soumission n'a été obtenue au prix de 8 000 \$;

Attendu qu' une offre est faite au coût de 6 500 \$ avec l'intention de construire un garage dans les deux années suivant l'acquisition et un chalet plus tard;

Il est proposé par Jean-Marie Depont , appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle maintienne son prix de départ de 8 000 \$ pour la vente du lot 13B-1 et 14 B-1 du rang 8 avec la construction d'une résidence dans les deux années suivant l'acquisition.

Résolution N° 53-11 Brigadier scolaire

Attendu qu' un appel de candidature a été fait par publiposte sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que personne ne s'est manifesté pour combler le poste;

Attendu que la possibilité de combler le poste par du personnel de l'école a été vérifiée au conseil d'établissement et que ceci n'est pas possible;

Attendu que l'utilisation du service a nettement diminué depuis que le transport scolaire a repris pour les élèves du primaire;

Attendu que le service a été interrompu le 14 février dernier, faute de personnel;

En conséquence;

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le service de brigadier scolaire soit suspendu pour la présente année scolaire, à moins que quelqu'un s'offre pour combler le poste. Il est de plus résolu de demander de nouveau au Ministère des transports de faire l'installation d'une lumière pour la traversée des piétons ce qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

Résolution N° 54-11 Demande de dérogation mineure 200 Principale

Attendu que la compagnie située au 200 Rue principale prévoit un agrandissement;

Attendu qu' une demande de dérogation mineure a été demandée parce que l'agrandissement empiète sur la marge de recul avant ;

Régulière 7 mars 2011 - Page 7

Attendu que l'acceptation de la dérogation porterait la marge de recul avant du bâtiment à 27' 4" plutôt qu'à 33' 4" tel que stipulé dans l'article 4.4.4.2.A du règlement de zonage 246;

Attendu que cette dérogation n'a pas d'incidence sur le voisinage;

Attendu que le comité d'urbanisme a donné un avis favorable à cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure concernant l'empiètement de 6' sur la marge de recul avant du 200 rue Principale.

Résolution N° 55-11

REER collectif anciens employés

Attendu que l'employeur doit autoriser le retrait ou le transfert des sommes accumulées dans le REER collectif du Regroupement des municipalités d'Abitibi-Ouest;

Attendu que Ces demandes peuvent être faites lorsqu'un employé n'est plus à l'emploi de la municipalité;

En conséquence

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise toutes les demandes de transfert ou de retrait des sommes accumulées dans le REER collectif de tous les employés qui ne sont plus à l'emploi de la municipalité. Il est de plus résolu que le conseil autorise Madame Sylvie Morin, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents nécessaires pour traiter directement ces demandes.

Résolution N° 56-11

Politique familiale : acceptation et conseillers délégués

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal soit favorable à l'élaboration d'une politique familiale et que le maire Marcel Caron et les conseillers suivants : Louisa Gobeil et Ghislain Godbout soient mandatés pour suivre et mener à bien le dossier.

Résolution N° 57-11

**Adoption du second projet de règlement :
Règlement numéro 263 modifiant le point C de
l'article 11 du règlement de zonage 246,
concernant l'entreposage extérieur commercial**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Sylvie Hénault-Marcil et adopté à l'unanimité :

Que l'article 11, point C du règlement 246 concernant l'entreposage extérieur soit modifié en permettant l'érection d'une clôture d'entreposage le long d'une ligne de lot, même lorsque adjacente à une zone résidentielle. Ainsi l'article 11 point C se lira comme suit :

«L'entreposage extérieur consiste à laisser sur un terrain des produits et des matériaux destinés à être manufacturés, transformés ou vendus, y compris des pièces et du matériel desservant une entreprise, des véhicules ou machineries destinés à être réparés, ainsi que du matériel en vrac comme le gravier.

L'aire d'entreposage extérieur doit être entourée d'une clôture non ajourée de bonne apparence ou d'une haie. La clôture ne peut être faite de panneaux de métal, de tôle ni de panneaux de contreplaqué ou de copeaux agglomérés.

Lorsqu'un bâtiment principal est implanté sur le lot, l'entreposage extérieur est permis s'il se rapporte à l'usage du bâtiment principal.

Dans ce cas :

- l'entreposage extérieur peut être localisé uniquement dans une cour latérale, incluant une cour latérale longeant une rue, ou dans une cour arrière ;
- la clôture ou la haie peut longer une ligne de propriété.

Lorsqu'il n'y a pas de bâtiment principal d'implanté sur le lot, l'entreposage extérieur est permis dans les conditions suivantes :

- l'entreposage extérieur est permis sur l'ensemble du lot, sauf à l'intérieur de la marge de recul avant ;
- la clôture ou la haie peut longer une ligne de propriété.»

Résolution N° 58-11 **Appel d'offres chargeuse pelleteuse**

Il est proposé par Gino Cameron , appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour obtenir des soumissions pour la fourniture d'une chargeuse pelleteuse neuve de l'année 2010 ou 2011.

Résolution N° 59-11 **Demande CPTAQ, 970 rang 8 Est Palmarolle**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal appuie la demande de faire une garderie en milieu familial au 970 rang 8 Est à Palmarolle. Ceci permet l'occupation dynamique du territoire et ne va pas à l'encontre des règlements municipaux.

Résolution N° 60-11 **Autorisation paiement journal Le Pont**

Attendu que le conseil municipal désire aider à la formation d'un comité pour le journal Le Pont;

Attendu qu' à la préparation du budget 2011 des sommes ont été prévues pour la conception et la réalisation du journal;

En conséquence,

Régulière 7 mars 2011 - Page 9

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le paiement à madame Christiane Plante d'une somme de 300 \$ / mois pour la conception et la réalisation du journal Le Pont. Le paiement se fera suite à la réception des factures produites par Madame Plante. Il est de plus résolu de rembourser la somme de 151,42 \$ à madame Plante concernant les frais d'incorporation du comité du journal Le Pont de Palmarolle.

Résolution N° 61-11

Loisirs de Palmarolle Inc. - Abri de ski de fond

Attendu que les Loisirs de Palmarolle Inc. a installé un abri pour le sentier de ski de fond ;

Attendu que les Loisirs de Palmarolle Inc. veut remettre l'abri à la municipalité afin que ce dernier soit une infrastructure municipale ;

En conséquence,

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte d'être propriétaire de l'abri conçu par les Loisirs de Palmarolle Inc. pour le sentier de ski de fond.

Résolution N° 62-11

**Loisirs de Palmarolle Inc. Demande de prêt :
salle du haut centre municipal pour camp de
jour**

Attendu que les Loisirs de Palmarolle Inc. organise un camp de jour de la fin de l'année scolaire jusqu'au début août ;

Attendu que l'aréna n'est pas adéquat pour la réalisation de cette activité ;

En conséquence,

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la petite salle située dans le haut du centre municipal au comité les Loisirs de Palmarolle inc. pour la période de l'activité du camp de jour.

Résolution N° 63-11

Demande réservation terrain de baseball

Il est proposé par Jean-Marie Depont appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal est en faveur du prêt du terrain de baseball mais ce dossier sera transféré aux Loisirs de Palmarolle Inc. puisque c'est cet organisme qui gère les infrastructures de loisirs de la municipalité.

Avis de motion est donné par la conseillère Carolle Hamel à l'effet qu'un règlement modifiant le règlement # 236 sur le contrôle et le suivi budgétaire sera présenté à une réunion ultérieure;

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hénault-Marcil à l'effet qu'un règlement d'emprunt sera présenté dans une réunion ultérieure pour l'achat d'une chargeuse pelleteuse ;

Résolution N° 64-11

Service d'urgence pinces de désincarcération

- Attendu que la ville de La Sarre s'est dotée de pinces de désincarcération en 2010 ;
- Attendu que pour certaines parties du territoire de Palmarolle, la proximité de La Sarre est plus grande qu'avec la Ville de Macamic ;
- Attendu que lors d'un appel d'urgence pour la désincarcération, le service d'incendie de Macamic pourrait être occupé par une autre intervention ;
- Attendu que lors d'un accident nécessitant ce type d'équipement, le temps d'intervention est crucial ;

En conséquence,

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle demande à la Ville de La Sarre s'ils sont intéressés à desservir une partie de la municipalité de Palmarolle. Il est de plus résolu de mandater le directeur général, Monsieur Claude Marquis pour vérifier les tenants et aboutissants d'une entente éventuelle advenant l'intérêt de la ville de La Sarre.

Résolution n° 65-11

Levée de la séance

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée

Marcel Caron
Maire

Claude Marquis
Directeur général